

***VOTRE VEILLE
JURIDIQUE***





Février 2022

**LES ACTUALITÉS FISCALES, SOCIALES, JURIDIQUES ET
PATRIMONIALES DU 31 JANVIER AU 6 FÉVRIER 2022**

A close-up photograph of a person's hands working at a desk. The left hand holds a silver pen, and the right hand is using a black calculator. In the foreground, a hand is pointing at a spreadsheet with various numbers. The background is slightly blurred, showing a person in a dark suit. A blue banner is overlaid on the left side of the image.

Chapitre 1

LES ACTUALITÉS FISCALES

Un cas vécu

- Une société réclame à une entreprise cliente le paiement d'une facture. Mais cette dernière, en difficultés financières, ne réagit pas. Parce que le risque de non-recouvrement est selon elle avéré, la société constate et déduit, à due concurrence, une provision pour « créance douteuse »
- Qui n'a de douteuse que le nom, pour l'administration qui reproche à la société de n'avoir rien fait pour obtenir le paiement de sa facture. D'où un redressement fiscal
- A tort ou à raison ?

La réponse du juge

- A tort. L'entreprise cliente, placée en redressement judiciaire, a fini, au cours de l'année suivante, par être radiée du registre du commerce et des sociétés. Ce qui suffit à caractériser un risque de perte probable de cette créance



A man and a woman in business attire are looking at a tablet together in an office setting. The man is on the left, smiling, and the woman is on the right, looking at the tablet. They are both holding the tablet. The background is a blurred cityscape.

Chapitre 2

LES ACTUALITÉS SOCIALES